



Réglementation concernant la détention et la consommation de protoxyde d'azote sur la voie publique dans le département du 15 août au 16 novembre 2025



**PRÉFET
DU VAL-D'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Afin de prévenir les risques d'atteinte à la santé et à la salubrité publiques, **le préfet du Val-d'Oise interdit** du 15 août au 16 novembre 2025 :

- **La consommation de protoxyde d'azote** sur toutes les formes sur la voie publique.
- **La détention et le transport de cartouches** ou de récipients concernant du protoxyde d'azote



INTERDICTION DE LA CONSOMMATION DE PROTOXYDE
D'AZOTE ET DE SA DÉTENTION SUR LA VOIE PUBLIQUE

Documents

[Arrêté préfectoral 2025_935 réglementant la détention et la consommation de protoxyde d'azote sur la voie publique](#)